

LE TRAVAILLEUR IMMIGRÉ, ÉTERNEL *HOMO OECONOMICUS* ?

L'ouvrier algérien dans le miroir du Welfarisme universel

L'ouvrier immigré est un travailleur aliéné. Plus même, c'est la totalité de l'homme qui est aliénée en lui. Aliéné au sens qu'il est devenu étranger à sa communauté originelle, tout en demeurant étranger à sa communauté de territoire et de vie sociale; aliéné au sens qu'il est devenu par là même étranger à lui-même, et finalement à l'humain; aliéné enfin au sens qu'il est forcé de se louer, d'aliéner sa force de travail et ses capacités vitales, pour pouvoir survivre, lui et les siens – ou souvent même obligé de faire vendre sa force de travail, par autrui, toujours au plus offrant.

De cette aliénation totale aux visages multiples, le discours de l'économisme populaire, officiel ou officieux, n'en perçoit que la forme la plus objectivée. Il ne retient que la réalité, que la pratique de l'offre de la force de travail sur le marché. Mais cette réalité aliénée, il l'entérine, l'érige en norme, en *vérité sociale* et en *vérité humaine* : il lui donne le sacre scientifique. Plus encore, il la sanctifie et l'exalte; il en chante tous les bienfaits, au regard du travailleur dont il dit qu'elle le libère du besoin, comme au regard de la société dont il affirme qu'elle multiplie les richesses matérielles. Du travail aliénant, l'économisme dominant n'en connaît et n'en reconnaît que la positivité libératrice, la dimension émancipatrice de l'homme.

RÉALITÉ ALIÉNÉE, D'ABORD

Historiquement, les migrations ouvrières en provenance de l'Algérie appartiennent à la logique du développement du capitalisme colonial. Elles forment l'un des cycles économiques qui ont marqué les différentes étapes de ce développement : le cycle de la céréaliculture, le cycle de la viticulture, le cycle de l'agrumiculture, et enfin, le dernier en date, le cycle des hydrocarbures. Le cycle des migrations ouvrières rejoint ces quatre autres cycles et s'y enchevêtre.

Il les rejoint en ce que, *comme eux*, sa genèse et son essor, et peut-être son déclin, furent directement déterminés, dictés par les besoins de la production et de la consommation du marché de la métropole française; *comme eux*, il se manifeste par conséquent objectivement *comme cycle d'exportation et se définit avant tout comme tel*, car comme eux, il est le produit d'une économie internationale fondée sur la spécialisation productive.

Comme les autres cycles enfin, le cycle de l'exportation de la force de travail constitue un transfert de valeurs, et participe du prélèvement du surproduit, car il est aussi le produit d'un ordre économique international. La fonction assumée par la colonie dans le cadre de la spécialisation internationale du travail imposée par l'ordre colonial était en effet d'alimenter en proportions croissantes le capital constant et le capital variable, en produits agricoles (céréales, vin, agrumes) nécessaires à la consommation des travailleurs de métropole, en matières premières et en énergie (fer, hydrocarbures) nécessaires au développement de l'industrie de la Métropole, et pour finir, en forces de travail (migrations ouvrières) indispensables à l'expansion de son industrie. Comme tout accroissement du capital constant, et particulièrement de sa partie circulante, entraîne nécessairement l'accroissement du capital variable – *et réciproquement* – l'accroissement de la quantité de matières premières utilisés dans la production industrielle nécessite l'augmentation du nombre d'ouvriers employés, et par conséquent celle de la quantité de produits alimentaires pour les nourrir. Objectivement donc, l'exportation des forces de travail était indissociable de l'exportation du vin, des agrumes ou des hydrocarbures. Et de fait, né avec l'essor de la viticulture, le mouvement migratoire se développa en étroite imbrication avec les cycles des agrumes et des hydrocarbures. Toutefois, le cycle d'exportation de la force de travail présente une particularité qui le distingue fondamentalement des autres formes d'exportation. Alors que les courants d'exportation de céréales, de vin, d'agrumes, de pétrole et gaz ne mobilisent que le surproduit, la rente foncière et pétrolière au bénéfice des centres d'accumulation métropolitains, les flux d'émigration de la force de travail équivalent à un transfert non seulement du surtravail mais aussi du travail nécessaire, à la fois du surproduit et du produit nécessaire.

Lorsque le paysan livre au marché une part ou même la totalité de son surplus, lequel sera par la suite exporté sous la forme d'une marchandise, tout se passe comme si ce paysan procédait indirectement à la vente d'une partie, ou de la totalité de son surtravail sur le marché extérieur, et il a été démontré que le travail paysan était dans ce cas sous-payé par suite de l'échange inégal de valeur qui s'opère à travers le mécanisme de la concurrence internationale. Mais lorsque ce même paysan par suite de la perte de ses moyens de production, n'est plus en mesure de continuer à produire et à livrer son surproduit, il sera alors contraint de livrer sa propre force de travail. Dans le premier cas, le producteur vend le produit de son travail, dans le deuxième cas, sa force de travail elle-même. La mise en circulation de la force de travail succède alors à la circulation marchande des produits du travail paysan et l'accompagne. Exportation du surplus agricole et exportation du surplus de population sont les deux

aspects d'un seul et même mouvement ; elles s'inscrivent dans la même logique historique, et remplissent une seule et même fonction économique : répondre aux impératifs de l'exploitation coloniale.

Pourtant, bien qu'étant tous deux obligés de se plier aux exigences du capital colonial, le producteur paysan qui mercantilise le produit de son travail reste, dans son rapport avec ce capital, moins dépendant, moins soumis, ne serait-ce que formellement, que le paysan exproprié obligé de vendre, d'aliéner sa propre force de travail, d'aliéner sa force vitale, et finalement sa vie, sa personnalité. De l'intégration au marché des produits à l'intégration au marché du travail, le paysan change de statut en même temps qu'il change de fonction : il se métamorphose en prolétaire de l'industrie. Transformation révolutionnaire cetero du point de la société globale ; mais à coup sûr transformation aliénante au plus haut degré du point de vue de l'individu. Dépossédé de ses moyens de travail et de son objet de travail, la terre, le producteur paysan se trouvera inmanquablement, on ne s'en apercevra que plus tard, dissocié de la communauté des siens, de son être social, et finalement dissocié de soi-même. La perte de ses conditions de travail signifie alors à terme la perte de ses racines spécifiques, de son essence même, c'est-à-dire la perte de l'humain, la perte de « son identité ».

LE DÉRACINEMENT ET L'EXIL RATIONALISÉS

Dans le discours de l'économisme populaire sur l'émigration, l'homme n'est jamais reconnu dans sa vérité d'être humain, dans sa réalité d'homme, mais dans sa réalité aliénée. L'émigré est toujours identifié aux catégories fondamentales du capitalisme : argent, marchandise, salaire et profit. Il fait partie intégrante des choses, des objets du capital. Le discours de l'économisme ne connaît pas et ne reconnaît pas la vérité de l'homme déraciné, exilé ; seuls les modes d'usage et d'exploitation de la force de travail l'intéressent, manière de codification des lois qui gouvernent le travail aliéné.

Paradoxe qui ne cesse aujourd'hui d'étonner, le regard de l'historiographie coloniale sur le travailleur émigré en situation de colonisé nous paraît parfois bien plus proche de l'humain qu'il le fût jamais, en tout cas bien meilleur interprète de sa déchéance et de sa misère, de ses angoisses et de ses espérances. Un exemple parmi d'autres : a-t-on mieux décrit, depuis L. Muracciole, les manifestations du fétichisme de l'argent, la soumission du paysan algérien - producteur exproprié, ruiné, jeté dans la masse des pauvres - à l'emprise de ce besoin étranger à son mode de vie, le besoin monétaire ? A-t-on mieux perçu que cet auteur le rôle décisif de cette violence symbolique qui s'attache au fétichisme de la monnaie dans la « décision d'émigrer » ? « Le besoin d'argent liquide est le premier, le plus impérieux de tous ceux qui peuvent chasser l'Algérien indigène hors de chez lui sur les routes de l'émigration...

Partout, le besoin d'argent, besoin d'argent pour se nourrir, se vêtir, plaider, payer ses impôts, ses dettes, racheter ce que l'on a vendu sous la pression de la nécessité... Le passage d'une économie (archaïque) basée sur le troc à une économie (de type européen) basée sur la monnaie, a rendu spécialement critique cette nécessité d'avoir suffisamment d'argent pour pallier les insuffisances de la production. Il faut acheter les céréales indispensables pour résoudre la question de la nourriture... il faut acheter des vêtements, des chaussures, acheter, acheter toujours et encore, payer les impôts et plaider... Il faut essayer de dégager les biens hypothéqués et il faut, le cas échéant, essayer de les racheter... *On part alors pour gagner le plus vite possible les sommes nécessaires pour sauver ou reconquérir la propriété héréditaire...* L'indigène partant pour « gagner de l'argent », le plus d'argent possible, espérant constituer un pécule ou envoyer des fonds en Algérie, voulant pouvoir dégager rapidement si possible, des biens qui sont dans les griffes de l'usurier... De là cet attrait invincible de l'argent gagné, vite gagné... (pour) *pouvoir réaliser ce pourquoi il était parti, et aussi hâter son retour au pays...* (1).

Tel était ce besoin devenu à ce point impérieux, envahissant, dominant « que l'émigration devint une nécessité inéluctable ». Nouveau Dieu tyrannique auquel le paysan désemparé était prêt à tout sacrifier, famille et patrie. Que ce « besoin d'argent liquide » ne soit que l'enfant légitime des besoins de la conquête coloniale et des expropriations répétées, cela Muracciole ne nous le dit certes pas. Mais, en observateur perspicace et pertinent, il en note parfaitement l'importance et les effets. La fétichisation de l'argent par rapport à l'individu et la fétichisation de l'individu par rapport à l'argent, il s'en fait l'écho; et même si cet écho n'est qu'une lointaine résonance de la réalité, il est un message d'avenir d'une portée considérable car, avec le recul, nous y voyons germer – dans cette fétichisation, dans cet asservissement aux lois du gain monétaire – toute la dialectique aujourd'hui triomphante de la monnaie, de la marchandise, du salariat. Et, au fond, la politique « *du million pour le retour* » n'est qu'une manière cynique de reconnaître dans l'ouvrier immigré d'aujourd'hui cet esclave éternel du « besoin d'argent liquide », né avec l'expropriation primitive coloniale, et de reconnaître dans le « besoin d'argent liquide » l'impératif catégorique qui, ayant naguère commandé le flux migratoire, devrait aussi aujourd'hui nécessairement commander le reflux, le maître qui ayant dicté les départs, devrait également dicter les retours.

Le discours nationaliste exaltait les sentiments patriotiques du prolétariat émigré; il flattait, à juste titre, le fier militant de la cause de l'indépendance; il chantait en lui l'avant-garde de la libération nationale, le fer de lance de la lutte révolutionnaire, le bouclier contre les attaques de l'impérialisme et de la contre-révolution. Sitôt l'indépendance acquise, voilà que le combattant de la liberté est rappelé à sa vraie condition: un simple facteur de production soumis aux exigences de l'ordre économique. Comme si les égards dûs à l'esclave colonisé n'étaient plus de saison, à présent que ce dernier avait accédé au statut

(1) Luc MURACCIOLE: *L'émigration algérienne. Aspects économiques, sociaux et juridiques*. Librairie Ferraris, Alger, 1950, p. 90.

d'un citoyen majeur d'un pays libre et indépendant. Comme si, l'émancipation politique du prolétaire émigré réalisait aussi et du même coup sa pleine soumission à l'ordre du capital. Désormais c'est le langage de la raison qui l'emporte, le seul langage croit-on intelligible, signifiant à l'émigré qu'avec l'indépendance du pays, il avait atteint l'âge de raison : « La main-d'œuvre dans un pays en cours de développement est un *capital* qui doit être considéré comme inaliénable. Ce *capital* doit appartenir au pays et non pas émigrer vers un pays étranger auquel reviendra tout le fruit ».

• Il conviendra donc, déjà durant la première phase, de *freiner l'exportation de ce capital* vers l'étranger, de l'arrêter de façon absolue durant une deuxième phase, tout en organisant un retour progressif des travailleurs émigrés selon le développement de notre vie économique » (2).

Naguère, il n'y a pas si longtemps, le paysan communautaire parcellisé, à demi-clochardisé, ce sous-prolétaire du capitalisme métropolitain, était identifié à un *capitaliste sans capital* (3). Voilà que ce prolétaire, à présent expatrié, est devenu un *capital sans capitalistes...*, un capital orphelin de son capital national. « Un capital inaliénable » (et pourtant aliéné à l'étranger) dit « *l'avant-projet de Fédération de France* », organe d'expression de la communauté algérienne émigrée. Sans doute aussi, pourquoi pas ?, « le capital le plus précieux » selon la formule immortalisée par Joseph Staline.

Le temps de Frantz Fanon semble alors déjà oublié, bien dépassé. Combien naïves et périmées apparaissent, en effet, ces lignes vibrantes d'inquiétude : « je veux montrer dans ces lignes que, dans le cas particulier du Nord-Africain émigré en France, *une théorie de l'inhumanité* risque de trouver ses lois et ses corollaires.

Tous ces hommes qui ont faim, tous ces hommes qui ont froid, tous ces hommes qui ont peur... Quels sont-ils?... • Tous ces hommes qui nous font peur, qui écrasent l'émeraude jalouse de nos rêves, qui bousculent la fragile courbe de nos sourires, tous ces hommes en face de nous qui ne nous posent point de questions, mais à qui nous en posons d'étranges, quels sont-ils ? Je vous le demande, je me le demande.

Quelles sont-elles ces créatures affamées d'humanité qui s'arcbutent aux frontières impalpables (mais je les sais d'expérience terriblement nettes) de la reconnaissance intégrale ?

Quelles sont-elles, en vérité, ces créatures qui se dissimulent, qui sont dissimulées par *la vérité sociale...* » (4).

Vérité sociale qui anéantit l'homme au point de ne plus voir, de ne plus considérer en l'ouvrier émigré que l'annexe ou le substitut du capital, un facteur de production parmi d'autres, au point de l'assimiler bientôt à une marchandise qu'il faudra bien écouler sur le marché de l'immigration.

(2) *Avant-projet de la Fédération de France du FLN*, 1959, p. 38.

(3) Selon la formule de BEN NAOUN in *Revue Algérienne...*, vol. X, n° 1, mars 1973, p. 25.

(4) *Esprit*, février 1952, p. 237.

DES QUALITÉS D'UNE FORCE DE TRAVAIL AVANTAGEUSE POUR TOUS

Comme tout discours, le discours économique sur et vers l'émigré, révèle et dissimule tout à la fois, reconnaît et travestit la réalité sociale. Il est en même temps vérité déguisée et mystification avouée. Ainsi reconnaît-on l'émigré dans sa vérité sociale, une vérité désormais affirmée, tangible, une vérité sans phrases, celle du prolétaire vivant seulement de son travail et qui n'a que sa force de travail, qui doit vendre cette force de travail pour seulement pouvoir vivre et faire vivre les siens; et qui doit, en échange du salaire, produire du profit : « Si trouver du travail à l'étranger permet à de nombreux algériens d'assurer leur subsistance et celle de leur famille, il faut bien qu'en échange de ces moyens, ces travailleurs procurent aux pays qui les accueillent d'appréciables avantages » (5).

Mais le message se brouille aussitôt. Comme s'il avait d'un coup peur des ultimes conséquences attachées à cette vérité-là, le discours se replie sur un terrain plus familier, il se réfugie dans l'incantation populiste. Il invoque les bons principes, ceux de l'échange équitable, et de l'égalité entre les partenaires : égalité entre le prolétaire émigré et son employeur capitaliste. Il se rappelle et rappelle au prolétaire émigré que sa force de travail est naturellement payée à sa valeur, et que l'émigré rend un service à son patron, qui le rémunère en fonction de l'utilité de son travail. Double mystification, se nourrissant l'une, de l'illusion échangiste née de la pratique salariale, l'autre de l'idéologie diffuse du néo-marginalisme. Et c'est au travers de cette double mystification que la conception capitaliste du travail humain, selon laquelle le travail n'est pour l'ouvrier qu'un moyen, le seul moyen de subsister, se trouve officiellement légitimée. Encore lui faudrait-il « trouver du travail ? » et se battre en conséquence pour pouvoir y accéder ?

Si en tant que facteur de production, l'émigré est rentable pour l'économie qui use et abuse de sa force de travail, en tant que *consommateur*, il est alors doublement rentable et pour l'économie qui l'utilise et pour celle qui n'a pas les moyens de l'utiliser, mais rêve de le faire. Un bon consommateur même, que cet « agent économique » puisqu'il dépense la totalité de son salaire pour subsister et faire subsister sa famille, et constitue de la sorte un excellent stimulant pour les deux marchés, le marché français et le marché algérien : « Le travailleur algérien est un *agent économique* dont l'attitude se fait sentir des deux côtés de la Méditerranée. Lorsqu'un tel travailleur reçoit 100 Francs, il en expédie 40 à 60 à sa famille restée en Algérie, et dépense à peu près le reste en France... (ce chiffre) situe d'une façon suffisamment claire l'influence de l'émigration sur les économies française et algérienne » (6). Bref l'ouvrier algérien se

(5) BEN BELLA au Congrès du FLN en 1964.

(6) A. LARBI Membre du Comité Central du FLN in *Démocratie Nouvelle* n° spécial sur « l'Algérie pays révolutionnaire du Tiers Monde », juin 1965, p. 73.

réduit à une bonne demande solvable, à un pouvoir d'achat, rien qu'un pouvoir d'achat. Il est une devise forte, très recherchée sur le marché.

Certes le discours officiel reconnaît que cet « agent économique » est sous-payé au regard du salaire versé à cet autre agent économique qu'est l'ouvrier français. Mais une telle discrimination, une telle injustice, loin d'être dénoncée en tant que telle, est au contraire célébrée comme un bienfait supplémentaire, en ce qu'elle se traduit par « une économie substantielle pour les entreprises et l'Etat français » (7).

C'est sans doute là qu'on touche au fond même de l'économisme. Tout se passe comme si le discours n'était qu'une variation continue sur ce thème obsessionnel : montrer dans l'émigré algérien, et vanter en lui, tous les *attributs du facteur travail*, souple, fluide, mobile, coûtant peu et rapportant beaucoup, soumis à toutes les exigences de la production et du marché, produisant toujours plus de valeurs qu'il n'en consomme, toutes les qualités jamais rêvées par les doctrinaires du capitalisme. Ainsi, par exemple, cette qualité suprême du travail, dont le père de l'homo-oeconomicus, L. Walras, chantait les vertus infinies, la *mobilité*, cette « grande mobilité dont font preuve ces ouvriers (algériens). Car cette mobilité répond très exactement à la *nécessité pour l'industrie française* de réaliser, sans trop d'incidences sociales, les grandes modifications que lui impose une continuelle modernisation. *Ainsi devient qualité ce qui a été toujours considérée comme défaut* » (8).

Et d'autres qualités encore, qui sont d'ailleurs exaltées d'une même voix, à l'unisson, des deux côtés de la Méditerranée : « Quel est l'apport économique de l'émigration pour la France ? Est-il positif ou négatif » ? S'interroge l'*Amicale des Algériens en France*... La réponse évidemment ne fait pas de doute : « L'émigration algérienne joue un rôle positif dans la vie économique française : elle est essentiellement *complémentaire*. C'est une force d'appoint » (9).

« La valeur de l'apport des émigrants algériens au développement français tient de son caractère *complémentaire* à l'égard de la main-d'œuvre française du point de vue de l'expansion de l'économie française, avait déjà déclaré Massenet, quelques années auparavant (10). « Cette complémentarité s'affirme sur deux points essentiels :

1. Un apport de travailleurs jeunes « non cristallisés » par l'attachement à un métier... ou par l'attrait sentimental d'une résidence traditionnelle, augmente la mobilité d'une économie qui souffre à l'excès des « viscosités... »

2. En remplaçant à *certaines postes* des ouvriers français qui sont plus faciles à qualifier dans l'immédiat (car ils possèdent les éléments de base)... les travailleurs originaires d'Algérie opèrent une relève indispensable au succès de la politique de *promotion du travail* ».

(7) *Ibid.*, p. 74.

(8) *Ibid.*, p. 74.

(9) in *Séminaire National sur l'émigration*. Alger, 8-13 août 1966, p. 98, sq.

(10) Cité par T. BELLOULA : *Les Algériens en France*, Alger, 1965, p. 110.

Autant d'avantages qui dérivent de sa qualité de réserve de bras, mise généreusement et gratuitement à la disposition du capital français : • les travailleurs algériens qui résident en France ou en Algérie représentent un important réservoir de main-d'œuvre pour l'économie française. Grâce à lui les ajustements conjoncturels sont facilités... Départs nets et retours nets des Algériens épousent d'assez près la conjoncture économique française, tandis que le nombre important d'Algériens résidant en France sans emploi permanent apporte encore une souplesse supplémentaire.

La main-d'œuvre algérienne, outre qu'elle est disponible, est très mobile entre régions, secteurs, entreprises. Une telle mobilité est recherchée dans toute économie, mais les pays développés paient fort cher la mobilité de leur propre population active tandis que la main-d'œuvre algérienne se déplace pratiquement sans aide.

Du point de vue de la structure de l'emploi, la main-d'œuvre algérienne vient, pour partie, tenir des postes de travail dont ne veut plus la main-d'œuvre française. Il s'agit soit de *postes de travail dangereux* (et les taux d'accidents de travail subis par les travailleurs algériens cités précédemment en sont un premier signe) soit *des postes considérés comme rebutants*, en contraignant avec les autres immigrants et les migrants ruraux à maintenir une certaine abondance de main-d'œuvre non qualifiée, l'immigration algérienne permet de faire face à certains besoins de main-d'œuvre qualifiée qui peuvent être satisfaits par la promotion des travailleurs français. Cette promotion peut ainsi s'opérer sans risque de créer des pénuries aux qualifications inférieures et par conséquent sans incidence notable sur la structure des coûts de production • (11).

En écho, *l'Amicale des Algériens en France* n'hésite pas à renchérir : • Elle (l'émigration algérienne) est complémentaire en ce sens qu'elle occupe les emplois considérés (et délaissés) par les salariés français comme *mal payés, inférieurs, nuisibles pour la santé, trop pénibles ou dangereux* • (12). Et elle ne craint pas de vanter hautement les côtés avantageux d'une soumission et d'une dépendance exemplaires de l'ouvrier à l'égard des besoins de valorisation du capital, constamment en quête des meilleures zones de profit. • Elle est aussi complémentaire au niveau d'une double mobilité. La main-d'œuvre algérienne émigre professionnellement et géographiquement plus vite et plus facilement que la main-d'œuvre française... Cette extrême mobilité de la main-d'œuvre algérienne que d'aucuns (par ignorance ou mauvaise foi) qualifient d'instabilité, est *très avantageuse pour l'économie française*, tant sur le plan géographique que sectoriel • (13). Un degré de plus dans la voie de la déqualification, et dans l'abrutissement du travail à la chaîne, fait déborder d'enthousiasme : • il est *réconfortant* de constater que la proportion des ouvriers spécialisés a considérablement augmenté en une dizaine d'années. A un moment où toutes les

(11) Y. CHAIGNEAU : *Colloque de l'Association France-Algérie sur la migration algérienne en France*, 13-15 octobre 1966, p. 174-175.

(12) *Séminaire National...* op. cit.

(13) *Ibid...*

industries de la CEE n'ont jamais assez de main-d'œuvre qualifiée, un tel fait est assurément *réjouissant pour l'Algérie et spécialisation pour son émigration* » (14). On célèbre sans complexe ni fausse honte les possibilités de profit que le patronat tire d'une force de travail à nulle autre pareille, soldée à des prix défiant toute concurrence, se contentant de peu pour subsister, mais travaillant dur et produisant beaucoup : « On peut considérer que... dans les faits, la main-d'œuvre algérienne n'est pas coûteuse et elle est payante pour la France », en comparaison avec d'autres main-d'œuvres, italienne, espagnole, portugaise, etc... qui « sont devenues coûteuses et peu payantes ». Et les émigrés (algériens) produisent 10 fois plus qu'ils ne consomment avec leurs familles. « Non les Algériens ne mangent pas le pain des Français ! Non ce ne sont pas des parasites ». Et à cette émigration qui « s'échine à la tâche... mène une vie sobre et laborieuse », on prêche encore plus de docilité, encore plus de résignation : « La main-d'œuvre algérienne n'est pas très exigeante, mais elle aspire tout de même à un certain respect du travail fourni durement et *elle attend avec patience et sérénité*, car elle est sûre de sa capacité de production » (14).

La force de travail de l'émigré algérien semble donc rassembler en elle tous les attributs qui sont attachés au facteur travail, tel qu'il est conçu par l'idéologie marginaliste. Mais elle en possède d'autres encore. Elle semble en effet douée d'une vertu très rare, qui ne lui appartient qu'en propre, une incomparable disposition à servir tous les intérêts à la fois, ceux des classes dirigeantes et ceux de leurs classes ouvrières, la capacité incommensurable de se plier aux exigences les plus changeantes de l'accumulation capitaliste du pays d'origine et du pays d'arrivée, une aptitude sans pareille à résoudre les contradictions les plus variées de la société de départ et de la société d'arrivée.

Ainsi le discours officiel reconnaît par exemple que le salaire perçu par le prolétaire algérien en France permet d'assurer non seulement l'entretien et la reproduction quotidiens de la force de travail de l'ouvrier actif lui-même, ainsi que l'entretien et la reproduction de la force de travail des générations qui devront lui succéder sur le marché du travail. Mais il se garde bien de reconnaître que l'émigration supporte le poids d'une fonction qui devrait normalement être assumée par l'Etat lui-même : « l'avantage essentiel de l'émigration s'exprime à la fois en termes d'emplois et en termes de contribution appréciable au développement économique, en *allégeant notablement* les charges sociales que les chômeurs apparents ou déguisés font lourdement supporter à la partie productive de notre population ». En outre « non seulement la main-d'œuvre algérienne supporte elle-même le fardeau des siens (inactifs), mais aussi une petite part de la charge des inactifs de la France entière » (15).

Quant au capital qui utilise cette main-d'œuvre, les surprofits qu'il retire sont exactement à la mesure des privations forcées qu'il fait subir à celle-là et de la diminution inespérée des frais de production qu'il réalise ainsi : « Pour la

(14) *Séminaire National... op. cit.*

(15) *Séminaire National... op. cit.*

France, l'existence du réservoir de main-d'œuvre algérienne ne se traduit que par une charge très faible pour l'économie française puisque les périodes d'inactivité pour une large fraction de cette réserve de main-d'œuvre n'entraînent pas de versement de prestations.

• Grâce aux travailleurs algériens, l'économie française fait ainsi soit l'économie d'investissements qui devraient suppléer à l'absence de main-d'œuvre, soit celle de hausses de salaires qui seraient nécessaires pour y conserver la main-d'œuvre française.

• A court terme et un peu au-delà, la possibilité pour l'économie française de disposer de ressources complémentaires de main-d'œuvre apparaît naturellement comme un *facteur favorable*. Il permet en effet grâce à la substitution de main-d'œuvre à l'équipement d'économiser des investissements productifs... Le recours aux travailleurs algériens conduit de fait à économiser des coûts collectifs. Cela est d'abord vrai pour les Algériens résidant en France en ce qui concerne nombre d'équipements collectifs et singulièrement le logement. Les familles restées en Algérie ne créent à l'économie française aucune charge en matière d'équipements collectifs : écoles, routes, hôpitaux, infrastructures administratives. De ce point de vue l'appel à la main-d'œuvre algérienne, pour autant que celle-ci laisse en Algérie sa famille, entraîne pour la société française une économie en équipements collectifs et en coût de fonctionnement de ces équipements.

• Enfin le recours à des travailleurs immigrants adultes permet d'économiser complètement les coûts de subsistance, d'éducation et de formation jusqu'à l'entrée en production •.

Mais est-ce au détriment de l'Algérie ou des travailleurs algériens ? (16).

Les lunettes déformantes de l'idéologie productiviste font que les problèmes concrets des conditions de travail et de vie des ouvriers émigrés ne sont vues que sous le seul angle du gain et du profit pécuniaire de l'employeur. Le calcul de rentabilité est son seul miroir, et de la misère, du dénuement, de l'injustice, de la surexploitation, de l'avitilissement, et de l'écrasement de l'homme ; seuls les bons côtés, les côtés • positifs et avantageux • pour la production s'y reflètent. Les dividendes du capital constituent l'alpha et l'oméga de l'économisme, le point de départ et le point d'arrivée de son raisonnement.

Dès l'instant en effet où le travailleur, le producteur n'a d'autre existence que celle que lui confère le capital, dès l'instant où il ne vit et travaille que pour et par le capital, dès lors que ses besoins d'homme n'apparaissent plus comme les faux frais de la production capitaliste, et que le salaire n'a d'autre signification que celle de maintenir en état de marche un instrument de travail (parmi d'autres), alors l'ouvrier émigré en tant qu'ouvrier se trouve pour ainsi dire absorbé, dissous dans le capital ; il devient lui-même une partie du capital, un élément de la machine productive, et disparaît en tant qu'ouvrier et en tant qu'humain, totalement de la scène sociale.

(16) Y. CHAIGNEAU *op. cit.*

Invocera-t-on la *Science Moderne* et l'*Évangile* (pour l'un) ou le *Devenir historique des peuples* (pour l'autre), n'est-ce pas toujours le regard extérieur du non-ouvrier, un regard étranger à l'univers de l'ouvrier étranger, qui révèle et dit sa propre vérité ?

• ... La mentalité malthusienne en cela héritière de réflexes ancestraux n'arrive pas à concevoir les rapports, qu'ils soient interpersonnels, sociaux ou politiques autrement qu'en termes de vainqueur et de vaincu. La *science moderne* en ce qui concerne par exemple la psychologie, la sociologie ou l'*économie*, démontre chaque jour davantage, me semble-t-il, que les échanges dans les différents domaines peuvent échapper à cette règle et être profitables aux différentes parties en cause; qu'aux avantages tirés par l'une d'entre elles, peut correspondre non pas l'appauvrissement mais l'enrichissement de l'autre, autrement dit que le développement peut-être réciproque » (17).

• Le caractère complexe de l'émigration algérienne en France apparaît à chaque instant fortement imprégné du passé économique et politique des deux pays, et fortement conditionné par le *devenir des rapports entre l'Algérie et la France*, l'émigration consolide chaque jour son *bilan doublement positif, dépassant en cela toutes les difficultés de son existence quotidienne* » (18).

• La réalité, me semble-t-il, c'est qu'il faut additionner et non soustraire les bénéfices tirés par les deux partis, c'est-à-dire *mesurer l'accroissement de production* qui, sur chaque bord de la Méditerranée, est rendue possible par ce mode de coopération économique (18).

• Dans ce cadre, la question pour l'avenir devient alors simple : que faut-il faire pour que chaque économie tire le meilleur parti de cette forme de coopération ? (17).

• Chaque partie en cause doit se *réjouir des avantages qu'en tire son partenaire et ne pas avoir honte des bénéfices qu'elle en obtient* ou en escompte...

• Un psychanalyste allemand remarque justement que *l'invitation suprême de l'Évangile est d'aimer les autres comme soi-même*, et non plus que soi-même ce qui serait contre nature, c'est-à-dire impossible. Les rapports entre nations me paraissant devoir relever de la même lucidité, c'est-à-dire de la même vérité » (17).

UNE MARCHANDISE PLÉTHORIQUE QU'IL FAUT ÉCOUTER À TOUT PRIX

...• Il est clair que toute discussion économique avec l'étranger doit s'accompagner d'une discussion du problème de l'émigration qui sera ainsi comprise constamment dans les préoccupations bilatérales. Cette exigence se fait sentir plus particulièrement avec la France ».

(17) Y. CHAIGNEAU ... suite, *op. cit.*

(18) A. LARBI.... *op. cit.*

...• Un dialogue franc et positif et aussi rentable pour l'Algérie et la France. L'Algérie reste le plus gros client de la France (...) qui de son côté a besoin sur son territoire de la main-d'œuvre algérienne • (19).

L'émigré est une non-existence sociale, dans l'exacte mesure, dans toute la mesure où il est une stricte, une simple existence économique et réciproquement. Ceci est une vérité pratique autant qu'une vérité de discours. Réduit à l'état de sujet physique qui doit consommer pour se reproduire comme animal productif, et réciproquement, bête de travail obligée de travailler pour se conserver comme être purement physique, l'ouvrier émigré devient à l'usage, fatalement une valeur marchande, et il est reconnu dans la pratique et consacré dans et par le discours, comme marchandise à part entière.

Comme toute autre marchandise, l'émigré algérien est pleinement intégré dans le jeu global de l'offre et de la demande; il est l'objet de vente et d'achat, objet de marchandage, de négociations mercantiles bilatérales entre ceux qui cherchent à écouler leur surplus de marchandises et ceux qui souhaitent l'acquérir. Il figurera du reste en bonne place dans le mouvement général des transactions commerciales à côté d'autres marchandises, agrumes, pétrole, gaz..., et tout comme ces derniers, il doit tout naturellement affronter la concurrence internationale de marchandises semblables, exportées des pays voisins ou d'ailleurs :

• ...Notre main-d'œuvre est particulièrement défavorisée sur le marché du travail français, elle se trouve concurrencée très largement par la main-d'œuvre d'Ibérie et dans une moindre mesure par la main-d'œuvre tunisienne et surtout marocaine (sur le marché belge, les Marocains supplantent insensiblement notre main-d'œuvre). Sur le marché français, c'est la main-d'œuvre portugaise qui semble avoir pour le présent la faveur des employeurs français.

Les marchés allemand et suisse ne sont guère importants à l'heure actuelle, en ce qui concerne l'emploi de notre main-d'œuvre... • (20).

Il convient donc de prospecter de nouveaux marchés, notamment en diversifiant la clientèle, en développant toutes les techniques du marketing (études de marchés, opérations-témoins...). • Prospector de nouveaux débouchés extérieurs pour écouler notre main-d'œuvre excédentaire; l'économie française ne tient pas à être dépendante de notre main-d'œuvre. C'est pourquoi elle diversifie ses sources d'approvisionnement. Il serait de bonne guerre, de notre côté, de *diversifier* les « points de chute » de nos travailleurs. Il s'agit de prospecter d'une manière systématique et permanente les marchés de l'emploi des pays de l'Europe et d'ailleurs... Ce sera le rôle du cadre institutionnel. Il ne faudrait pas pour autant négliger le marché de l'immigration en France.

• Pour nous, il est nécessaire de renforcer ce débouché, ou tout au moins le sauvegarder. Comment? Il ne s'agit pas de définir d'une manière précise les solutions qui s'imposent. Il appartiendra au cadre institutionnel de trouver les modalités d'application de la *politique* qui sera elle-même déterminée par le

(19) *Séminaire National... op. cit.*

(20) *Séminaire National, ibid.*

Gouvernement. Cependant, il nous semble important de souligner que notre *main-d'œuvre a rendu, durant des années, des services appréciables à l'économie française* en général et à de nombreuses entreprises en particulier, de sorte que cette économie et ces entreprises ne devraient jamais descendre au-dessous des effectifs employés avant l'indépendance de l'Algérie » (*Ibid...*).

Pour cela, il convient également de valoriser la marchandise, d'améliorer et de développer la promotion et la publicité du produit. • Il nous faut par conséquent valoriser notre excédent de main-d'œuvre à exporter. Comment ? Par l'alphabétisation et la formation professionnelle accélérée.

• On se gardera, bien entendu, de demander au pays d'accueil de former nos candidats à l'émigration en fonction des besoins de notre économie (car rien ne nous empêche de former, dans nos propres centres, les éléments dont nous avons besoin).

• D'autre part, pendant plusieurs années, il nous faudra lutter pied à pied pour *conquérir une place imprenable sur le marché de l'emploi de l'immigration, tout comme les Italiens émigrés séculaires ont réussi à le faire* aussi bien aux Etats-Unis qu'en France ou en Allemagne, ou plus récemment en Suisse.

• En conséquence, il nous faut préformer, former toujours davantage notre main-d'œuvre. Voilà le meilleur moyen de la valoriser. On pourrait également lui faire subir des tests adaptés d'orientation professionnelle. Nos bureaux de placements pourraient présenter aux employeurs des dossiers complets de candidats à l'emploi. Ce qui implique l'existence à travers l'Europe d'une série d'antennes et de bureaux jouant un rôle de prospection et d'orientation.

• Former et qualifier à outrance notre main-d'œuvre candidate au départ, tel doit être notre mot d'ordre » (*Ibid...*).

Tout comme n'importe quelle marchandise, le travailleur algérien exporté a sa contrepartie de marchandises importées ; il suffit pour cela que la valeur du produit exporté s'équilibre avec la valeur du produit importé. Ainsi le travailleur algérien s'échange contre des moyens de consommation, du sucre, du beurre ou des savonnets, ou tout autre produit correspondant aux besoins de jouissance des classes aisées, il s'échange même contre des moyens d'équipement, capital variable contre capital fixe, et tout le monde y trouve son compte : « ... de toute manière, il est démontré que les déplacements des populations, s'ils sont convenablement dirigés, et dans le cas de l'émigration algérienne, ils le sont, ont des effets favorables sur la balance des comptes des divers pays, même si les immigrants transféraient dans leur pays une fraction de leur salaire... Il convient d'insister sur le fait que les transferts de fonds effectués par les émigrés vers l'Algérie se traduisent par des avantages économiques pour les deux pays intéressés... La contrepartie de ces transferts de fonds est constitué par ce surcroît d'importations en provenance de la France que l'Algérie est amené à effectuer pour faire face au surcroît de consommation, lui-même stimulé par les familles des émigrés (*Ibid...*).

Ainsi tout est équilibre et harmonie grâce à ce vaste système de libre échange : force de travail contre devises, devises contre moyens de consumma-

tion et réciproquement, et pour boucler la boucle, l'harmonie universelle englobe jusqu'aux lois de la reproduction de l'espèce : « En effet l'*émigration a toujours des avantages démographiques...* Elle retarde alors les mariages des célibataires, elle *sépare les couples* et réduit en conséquence la natalité. Elle constitue un des remèdes au surpeuplement rural. De fait un chômeur qui est une source de charges, ne l'est plus quand il part... » La dimension finale moyenne d'une famille algérienne est de 7 à 8 enfants nés vivants; celle d'un émigré marié, périodiquement *séparé* de son épouse pour des durées plus ou moins longues, est de 2 à 3 fois moindre (*Ibid.*, p. 42 et 103).

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'hésiter un instant pour aller toujours de l'avant, continuer dans le même sens, et pour préparer un avenir radieux aux exilés, aux forçats du travail manuel, il n'y a qu'une solution, augmenter encore leur nombre. Tel est « le destin économique de l'immigration : nous avons vu qu'en Algérie il y avait pléthore de main-d'œuvre et qu'en France il y avait pénurie. Nous avons constaté que les intérêts respectifs s'équilibraient tant sur le plan démographique que sur le plan économique. Nous savons que les prévisions de développement économique du V^e Plan français exigent l'embauche considérable d'immigrants. L'Algérie est prête à faire participer très largement sa main-d'œuvre excédentaire à ces projets de réalisations économiques. L'émigration algérienne n'ignore pas qu'elle se trouve en concurrence avec une multitude d'autres immigrants. Avant de se mettre à la recherche d'autres débouchés, tels ceux qui s'offrent en Belgique par exemple, l'émigration espère, eu égard à la force des liens économiques et politiques qui unissent la France et l'Algérie, non pas un traitement privilégié mais un traitement égal au moins en ce qui concerne le *volume des contingents de travailleurs migrants annuellement appelés à coopérer économiquement dans le cadre des perspectives quinquennales* » (*Ibid.*...).

Tout acte d'achat et de vente est codifié sous la forme d'un contrat juridique comportant les engagements précis qui lient aussi bien la partie qui doit livrer la marchandise que la partie qui doit en prendre possession. Aussi en est-il des conventions de main-d'œuvre. Dans les conventions signées en 1964 et 1968 entre les deux parties contractantes, sont consignés les engagements de l'Algérie en ce qui concerne les quantités de force de travail à livrer annuellement à la France, les conditions à respecter pour les livraisons, ainsi que les normes de qualité du produit à livrer (la force de travail doit en effet être rendue en parfait état à la réception, pour être utilisée immédiatement dans la production, et aussi longtemps qu'elle ne sera pas mise hors d'usage). Et tout comme le tonnage de pétrole brut, ou le volume de gaz liquéfié, le quota des travailleurs algériens dépend de l'état de l'offre et de la demande; en fait il est fixé en fonction des aléas du marché capitaliste. Les accords internationaux de main-d'œuvre ne font que ratifier l'état de soumission de l'ouvrier émigré aux besoins de la production, en liant encore plus étroitement son sort aux vicissitudes du capital.

Pourquoi du reste ne pas aller encore plus loin et offrir, pour tout achat de forces de travail, des garanties supplémentaires au capital quant à sa

sécurité et à sa rentabilité ? : • D'une manière générale, il nous paraît judicieux de lier le problème des garanties offertes par notre code des investissements à l'emploi obligatoire en Europe ou ailleurs d'un certain quota de travailleurs algériens émigrés. Ainsi, outre les garanties fiscales, les investisseurs auraient une plus grande assurance de *non-nationalisation* au cas où ils emploieraient une quantité importante d'émigrés algériens • (*Ibid...*).

Ainsi donc, non content de *produire*, de *consommer*, ou d'*épargner* tout à la fois, mû qu'il est par ses propensions, pour ainsi dire naturelles, à agir de la sorte comme facteur de production, de consommation et d'épargne, l'ouvrier immigré s'évertue encore, partout ailleurs à multiplier et à renforcer la propension à produire, à encourager le penchant à consommer, à faciliter et à développer l'inclinaison à économiser et à investir. N'est-il donc pas l'incarnation abstraite de l'*homo oeconomicus* que les Welfaristes d'hier et d'aujourd'hui ont toujours imaginé dans leur rêve d'un paradis capitaliste universel ?

LA CONCLUSION ?

• Voyez à ce propos, cette admirable conclusion que nous empruntons à M. André Guérin :

• La conception française de l'immigration ne saurait se fonder sur une discrimination, qui s'insérerait mal dans l'actuel courant des rapprochements internationaux. On n'admet plus qu'il existe en Amérique, en France, ou ailleurs, un « sous-prolétariat » sans défense, aussi misérable que pouvaient l'être les salariés parisiens sous Louis Philippe.

• *Le travail n'est plus une marchandise, et la dignité d'homme est reconnue aux travailleurs* • (21).

Qu'a-t-il donc celui-là à se plaindre : • La France veut bien accepter nos bras, mais on a l'impression qu'elle ne pense pas que nous avons aussi une tête et un cœur. Celà est-il juste ? (22).

Et celui-ci, pourquoi donc gémit-il, accablé : • il faut travailler pour vivre, c'est comme ça. Le plus fautif encore c'est la misère... C'est la misère ! Et le patron il le sait, tout ça. Ça il le sait ! Quand on est le plus fort, on fait travailler d'autre comme on veut. Pas le droit de réclamer rien du tout... Nous on n'a qu'à dire merci • (23). Et ce troisième enfin : • La vie, la vie... quelle vie ? On n'a aucune vie en France. On *perd* notre argent, on *perd* notre santé... on *perd* tout ! On n'est pas avec notre famille et c'est comme si l'on l'avait *perdue*. Il y en a qui ont des gosses et tout ça. Et lui, il est ici, tout seul. Il dort

(21) *Séminaire National... op. cit.*, p. 301.

(22) M. TREBOUS : *Vie et travail des Algériens en France*, ed. du jour, 1974, p. 51.

(23) H. CELIK : *Les travailleurs immigrés parlent*. CCES, n° 94-98, 1970, p. 111.

tout seul, il fait sa cuisine tout seul, *il perd toute sa vie ! C'est ça une vie ?* • (24).

Qu'ils se rassurent tous, et qu'ils reprennent confiance :

• Chez l'Algérien, il peut y avoir une certaine gêne à être un expatrié non seulement volontaire mais aussi contraint par ses conditions de vie. Le sentiment d'appartenir à un pays qui ne peut en l'état actuel, assurer du travail à tous ses habitants, peut être ressenti avec une certaine douleur.

Cependant, il n'y a pas lieu de ressentir *un sentiment de gêne à être un émigré*. Plusieurs pays ont connu le phénomène que l'Algérie connaît actuellement et d'autres pays continuent à le connaître, notamment l'Italie, l'Espagne, le Portugal, pour ne citer que des pays méditerranéens.

Être émigré ne constitue donc pas une déchéance sociale quelconque, mais une condition normale dans un contexte politico-économique et historique donné • (25).

Larbi TALHA *

[24] J. MINCES : *Les travailleurs étrangers en France*, Seuil, 1973, p. 429.

[25] *Séminaire National sur l'émigration algérienne*. Alger, août 1966.

* CRESM.